



**ASSEMBLEE MUNICIPALE
LE LUNDI 7 DECEMBRE 2015 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

Ordre du jour :

1. Plan Général d'Alimentation en eau (PGA) :
 - a) Informations sur le PGA,
 - b) Discuter et approuver un crédit d'engagement de Fr. 2'500'000.-- pour la réalisation du PGA.
2. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 168'000.-- pour le remplacement des candélabres dans le village de Saicourt.
3. Discuter et décider du transfert de l'ancienne école de Bellelay du patrimoine administratif au patrimoine financier.
4. Discuter et accepter le budget 2016 et fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière.
5. Information sur les arrêtés de comptes (remplacement des canalisations RC Le Fuet Est, remplacement des conduites RC Le Fuet Est).
6. Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2015.
7. Discuter et accepter le règlement concernant la participation communale aux frais d'inhumation.
8. Rapport d'activités du délégué à la protection des données.
9. Informations du Conseil municipal.
10. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Le règlement mentionné sous point 7 est déposé publiquement au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée municipale.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 4 novembre 2015

Conseil municipal